

Délibération n°2024-04-22b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contractualisation départementale 2023-2025

Département de la Corrèze

Demande d'attribution de subventions : création d'une micro-crèche
à Sornac

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	12
Votants	71

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Arfeuillère Christophe	à	Tony Cornelissen	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimont
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Gibouret-Lambert Aurélie	à	Pierre Chevalier
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Guitard Jean-Pierre	à	Michel Pesteil
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Padilla-Ratelade Marilou	à	François Ratelade
Delibit Sandra	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson

- **Élus excusés :**

Alphonsout Jean-Paul ; Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Devallière Sébastien ; Fiancette Yoann ; Granet Henri ; Jouve Nicolas (représenté) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Soulefour Marie-Christine ; Ventadour Elisabeth.

Vu la délibération de Haute-Corrèze Communauté en date du 6 avril 2023 autorisant le Président à signer le Contrat de Cohésion des Territoires pour la période 2023-2025 à intervenir entre le Département de la Corrèze et Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière du Département de la Corrèze en date du 7 avril 2023 ;

Vu la délibération de Haute-Corrèze Communauté en date du 11 juillet 2024 autorisant le Président à signer l'avenant au Contrat de Cohésion des Territoires pour la période 2023-2025 à intervenir entre le Département de la Corrèze et Haute-Corrèze Communauté ;

Le président explique que le 7 avril 2023, Haute-Corrèze Communauté et le Département de la Corrèze ont signé une nouvelle phase de contractualisation pour 2023-2025 afin de mieux adapter les projets au contexte économique actuel. Un tableau récapitulatif des projets pré-fléchés a été identifié selon les priorités et leurs avancées.

Le projet consiste à la création d'une micro-crèche à Sornac.

Il consiste en la construction neuve d'une micro-crèche d'une capacité de 12 places en ossature bois d'une surface de 296 m², comportant des locaux fonctionnels (salle de vie, salles de repos, salle de change, bureaux, salle de réunion, salle Snoezelen, espace de motricité) et des locaux technique (cuisine, buanderie, rangements, vestiaires).

Les objectifs de ce projet sont d'offrir un cadre de vie propice à l'épanouissement afin de garantir l'accueil des familles et agents dans les meilleures conditions possibles :

- Garantir la sécurité et l'épanouissement des enfants confiés ;
- Offrir un lieu d'accueil adapté aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans ;
- Proposer un espace de vie aménagé pour offrir, de façon autonome, aux enfants qui y sont accueillis l'ensemble des prestations et des activités prévues par le projet d'établissement ;
- Améliorer les conditions de travail des agents ;
- Permettre au personnel de l'établissement d'accomplir leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort ;
- Mutualisation de moyens avec le service enfance jeunesse.

Le montant du projet est de **863 833,00 € HT**.

Ce projet étant inscrit au Contrat de Cohésion des Territoires 2023-2025, le Département de la Corrèze est donc sollicité pour l'attribution d'une subvention de **172 767 €**.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T de la subvention	Taux
Etat-DETR 2020 & 2023	128 000 €	14,82 %
Etat - DSIL	82 000 €	9,50 %
CAF	158 000 €	18,31 %
MSA	66 000 €	7,62 %
Département de la Corrèze	172 767 €	20,00 %
Participation du demandeur : autofinancement	257 066 €	29,75 %
TOTAL	863 833 €	100,00%

Délibération n°2024-04-22b



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet ;
- **DEMANDE** au Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention d'un montant de **172 767 €** au titre Contrat de Cohésion des Territoire 2023-2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,
À Ussel, le 24 septembre 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-04-22b



Envoyé en préfecture le 30/09/2024
Reçu en préfecture le 30/09/2024
Publié le
ID : 019-200066744-20240924-20240422B-DE

